

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 FÉVRIER 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

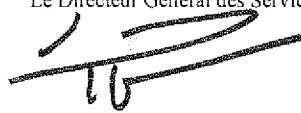
**Convention
d'occupation du
domaine public de la
RATP – Parc deux roues**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 11 février 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 18 février 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 février 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Amaury de BARBEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

=====

L'an deux mille onze, le 10 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 février deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAD, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND*, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

* Madame LEGRAND (sauf pour le dossier 11 A 00, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 A 01 et 02)

Avaient donné procuration :

Madame MAUVAGE à Madame de JOYBERT
Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY
Madame TÉA à Madame de CIDRAC

Secrétaire de Séance :

Madame ROCCHETTI

N° DE DOSSIER : 11 A 20

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA RATP –
PARC DEUX ROUES

RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains prévoit la création d'un parc de stationnement souterrain dédié aux deux roues et situé à proximité immédiate du RER.

Le projet envisage la création d'environ 290 places de stationnement pour deux roues. Le stationnement des vélos sera gratuit.

Ce parc deux roues sera aménagé dans la cour intérieure du RER A située au niveau - 1, propriété de la RATP. La surface utile d'environ 1 200 m² sera accessible depuis la rue de la Surintendance par l'intermédiaire d'une rampe. Un escalier intérieur permettra de rejoindre la salle d'échange du RER. Ce parc sera contrôlé et surveillé. Des services connexes seront offerts aux usagers : location de vélos, entretien/réparation, consigne, etc.

La gestion de ce local sera confiée à un prestataire après réalisation d'un appel d'offres dont le cahier des charges sera arrêté dans les prochaines semaines.

Les travaux d'aménagement devraient s'élever à environ 800 000 € TTC. Ces travaux sont subventionnés par le Conseil Régional d'Ile-de-France à hauteur de 257 600 € TTC, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France 134 200 € TTC et le Conseil Général des Yvelines 134 400 € TTC, soit un total de 526 200 € TTC (soit 2 350 € TTC / vélo).

Au regard de ces investissements importants, la durée de la convention d'occupation du domaine de la RATP sera de 20 ans. En contrepartie du droit à occuper cette cour intérieure, la Ville versera une redevance annuelle forfaitaire de 20 000 € TTC à la RATP pour le parc à cycles et de 2 000 € TTC pour le local de repos des conducteurs de bus. Ce local est prévu dans le cadre de la future gestion de la gare routière par un prestataire privé.

La signature de cette convention est un préalable à la réalisation des travaux d'une durée de 6 mois environ. Sauf imprévu, l'ouverture du parc pourrait avoir lieu le 1^{er} septembre 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention d'occupation du domaine public de la RATP et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de convention d'occupation du domaine public de la RATP,

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire et par délégation,
la Maire-Adjointe

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. de Joybert', written over a horizontal line.

Armelle de JOYBERT